

Arrêté UFR Sciences

Métiers de l'industrie : Conception et processus de mise en forme des matériaux 2021-2022

Etude et mise en œuvre des produits composites

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury de la Licence professionnelle « **Métiers de l'industrie : Conception et processus de mise en forme des matériaux** », Parcours-type « **Etude et mise en œuvre des produits composites** » est composé comme suit pour l'année universitaire **2021-2022** :

Président(e): Guilherme MACHADO

Suppléant(e): Noël LAHELLEC

<u>Liste des membres</u>: Christian HOCHARD, Noël LAHELLEC, Yves-Henri GRUNEVALD (PAST - CES)

<u>Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié)</u>:

Liste des membres :

<u>Article 2</u>: La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7/12/2

Pour le Président et par délégation, La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne